

Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

Définition du métier

Le surveillant de nuit est un professionnel intervenant dans les secteurs social, médico- social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, sa mission est d'assurer une "veille active" quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit. Membre de l'équipe pluriprofessionnelle, le surveillant de nuit effectue sa mission en lien avec l'équipe éducative et/ou soignante.

Public concerné

La formation s'adresse :

- aux salarié(e)s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant ou appelés à exercer le métier de surveillant(e) de nuit;
- aux salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social visant une qualification et une orientation professionnelle dans ce métier.
- aux demandeurs d'emploi visant une qualification et une insertion professionnelle dans ce métier.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

Modalités d'inscription

La pré-inscription à la formation se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. Pour la session 2023, **la période de pré-inscription est ouverte jusqu'au vendredi 28 avril 2023**. Dans les sept jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, le candidat transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Le délai entre l'inscription confirmée et le début de la formation est dépendant de la date de pré-inscription en ligne et de la transmission par le candidat de l'ensemble des pièces demandées. Il est généralement de 1 à 2 mois.

Prérequis

- pour tous : maîtrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique).
- pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de surveillant de nuit et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.



Modalités d'accès à la formation

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé et se compose :

- de tests écrits permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de bases ;
- d'un entretien individuel permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation au regard du projet et de la motivation du candidat.

Ce positionnement permet notamment d'adapter le parcours formatif du candidat et la durée du module d'accompagnement méthodologique.

La formation Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments du Ce.F sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours d'accompagnement, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

Objectifs pédagogiques et contenus de formation

Le surveillant de nuit doit être en capacité de :

- assurer la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées et intervenir dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités.
- assurer l'accompagnement des personnes, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.
- se positionner comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participer à l'équipe pluri-professionnelle.
- assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.
- repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé.

Le contenu de la formation est :

Domaine de formation 1 : Sécurité des personnes et des biens

Rôle et fonction du surveillant de nuit quant à la sécurité des personnes et des biens, Sécurité des personnes et des biens

Domaine de formation 2 : Accompagnement des personnes.

Rôle et fonction du surveillant de nuit quant à l'accompagnement des personnes, Les problématiques des publics, Les fondements et les méthodes de l'accompagnement, Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort.

Domaine de formation 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle

Le cadre institutionnel de la fonction, Le travail en équipe pluri-professionnelle

Domaine de formation 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire

Spécificités de l'exercice professionnel de nuit, Santé du professionnel de nuit

Module d'Accompagnement Méthodologique

Accompagnement méthodologique de préparation des épreuves, Écrits professionnels, Expression orale, Usage de l'outil informatique et de Word, Soutenance de certification des blocs de compétences.





Dispenses de formation

Certains diplômes ouvrent droit à des dispenses, à savoir : Qualification Maître(sse) de maison, DE Accompagnant éducatif et social, DE Aide-soignant, Titre Professionnel Assistant de vie aux familles, BEP Accompagnement soins et services à la personne, BEPA Services aux Personnes, CQP Agent de prévention et de sécurité, Titre Moniteur d'atelier, DE Moniteur éducateur, DE Technicien de l'intervention sociale et familiale, Bac Professionnel Accompagnement soins et services à la personne, Bac Professionnel Services aux Personnes et aux Territoires. Aucune dispense ne peut être accordée concernant le Module d'Accompagnement Méthodologique (M.A.M.).

Durée et calendrier

La durée de la formation surveillant(e) de nuit est de 231 heures ou 245 heures selon les résultats du positionnement auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi.

Pour la session 2023, la formation est planifiée entre le mardi 30 mai 2023 et le jeudi 29 février 2024, par regroupement de 3 jours hors congés scolaires zone A, selon le calendrier indiqué ci-après. Ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'être modifié. L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date prévue de début de l'action.

2023
Mardi 30 et Mercredi 31 mai
Lundi 12, Mardi 13 et Mercredi 14 juin
Lundi 03, Mardi 04 et Mercredi 05 juillet
Lundi 04, Mardi 05 et Mercredi 06 septembre
Lundi 25, Mardi 26 et Mercredi 27 septembre
Lundi 06, Mardi 07 et Mercredi 08 novembre
Lundi 27, Mardi 28 et Mercredi 29 novembre
Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 décembre

2024
Mercredi 03, Jeudi 04 et Vendredi 05 janvier
Lundi 22, Mardi 23 et Mercredi 24 janvier
Lundi 05, Mardi 06 et Mercredi 07 février
Mercredi 28 et Jeudi 29 février

Intervenants pressentis

Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent les séquences de formation : une juriste, un éducateur spécialisé, un psychologue clinicien, une directrice d'établissement médico-social, des formateurs des filières DEAES, DEME et DEES, un formateur EPI, un formateur SST, ...

Méthodes et outils mobilisés

Formation en présentiel.

Pédagogie participative et interactive qui alterne apports théoriques et méthodologiques, réflexion collective, débats, et analyse des situations et expérience professionnelles apportées par les participants.

Méthodes pédagogiques affirmative, interrogative, démonstrative et applicative.

Validation

Chaque bloc de compétences est validé indépendamment des autres et selon des modalités propres. Le Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire est délivrée lorsque les 4 blocs de compétences sont validés.



Taux de validation

92,6 % de validation totale sur les 3 dernières promotions.

Coût et financement de la formation

(organisme non assujéti à la TVA)	Formation de 231 heures	Formation de 245 heures
Frais de dossier	40 €uros	40 €uros
Frais pédagogiques	3234 €uros	3430 €uros
Coût total	3274 €uros	3470 €uros

Les possibilités de financement varient selon le statut du candidat : plan de développement des compétences de l'établissement, Compte Personnel de Formation, aide individuelle de formation (A.I.F.) du Conseil Régional, aide au financement de la VAE de Pôle Emploi, aide individualisée de l'AGEFIPH, autofinancement partiel ou total.

Selon votre statut et le type de financement envisagé, il est recommandé de vous rapprocher de votre employeur ou de l'OPCO de l'établissement, de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi pour avoir toutes les précisions nécessaires.

À noter :

La formation Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire peut être financé avec votre Compte Personnel Formation (CPF)



Documents et pièces à fournir pour l'inscription

Pour tous les candidats
1 photo d'identité récente, 2 timbres postaux <u>autocollants</u> au tarif en vigueur (20 gr), La photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité, Le curriculum vitæ détaillé et à jour, Un chèque de 40 €uros de frais de dossier à l'ordre du CeF.
Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi
Le compte-rendu du terrain d'accueil concernant la période de mise en situation professionnelle
Pour un financement par (ou incluant) une Aide Individuelle de Formation
Un justificatif (mail ou courrier) de votre conseiller(ère) Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi confirmant le financement de la formation.
Pour un financement incluant une aide financière de l'AGEFIPH
La copie du courrier indiquant l'attribution d'une aide.
Pour un autofinancement partiel ou total
Un chèque du montant du coût total de la formation ou de la partie autofinancée à l'ordre du CeF. <u>À noter</u> pour tout autofinancement, total ou partiel, un échéancier de paiement peut être proposé sous condition d'en faire la demande par courrier à l'attention de la Responsable Administratif et Financier.
Pour un financement par l'employeur
Le courrier de l'employeur confirmant la prise en charge.

Personnes contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr

Tatiana BOURGUIGNON, Coordinatrice de formation, tatiana.bourguignon@johnbost.fr

Michel DULONG, Responsable des formations qualifiantes et professionnelles continues,

michel.dulong@johnbost.fr

